



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
21 décembre 2020
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2021

1^{er}-4 février 2021, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour l'Azerbaïdjan
(2021-2025)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	6
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Azerbaïdjan (2021-2025)	12



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. La République d'Azerbaïdjan est un pays à revenu intermédiaire supérieur affichant un indice de développement humain élevé. Sa population a dépassé les 10 millions d'habitants en 2020¹.
2. Le Gouvernement azerbaïdjanais cherche à assurer la transition du pays vers une croissance économique plus équilibrée, inclusive et durable. Pour faciliter la transition économique du pays, il a pour ambition de favoriser un développement basé sur une économie de moins en moins tributaire de la production de pétrole.
3. La République d'Azerbaïdjan a également dû faire face aux répercussions du conflit qui perdure depuis des décennies dans la région du Haut-Karabakh et ses alentours et qui a entraîné des déplacements de population massifs et des dégâts importants. Le Gouvernement a annoncé vouloir réhabiliter et reconstruire les zones touchées par le conflit dans la région du Haut-Karabakh (République d'Azerbaïdjan) et de ses alentours, le but étant de permettre le retour de plus de 652 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays. Le PNUD et l'équipe de pays des Nations Unies aideront l'Azerbaïdjan à évaluer les besoins de relèvement et à faciliter le retour volontaire, sûr et digne des personnes déplacées.
4. En 2019, l'économie de l'Azerbaïdjan a enregistré une croissance de 2,2 % et le produit intérieur brut dans le secteur non pétrolier a commencé à augmenter à un rythme plus rapide que dans le secteur pétrolier. Toutefois, les projections pour 2020 font état d'une forte contraction de ces deux secteurs en raison des effets combinés de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et d'une chute des prix mondiaux du pétrole. Le solde budgétaire devrait enregistrer un déficit de 5,7 % en 2020².
5. Les effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19, d'un point de vue tant sanitaire que socio-économique, ont généré des obstacles entravant le développement de l'Azerbaïdjan, obstacles qui ont toutefois été partiellement surmontés par la riposte multisectorielle du Gouvernement face à la pandémie.
6. Si la pauvreté absolue est passée de 29,3 % en 2005 à 5,1 % en 2018³, plusieurs groupes de personnes restent vulnérables à la volatilité économique, aux pandémies et aux catastrophes naturelles.
7. Selon l'indice d'efficacité des pouvoirs publics de la Banque mondiale, les performances du secteur public du pays ne cessent de s'améliorer depuis 2012 grâce aux réformes en cours de l'administration publique. La modernisation continue du secteur public est nécessaire pour mieux formuler et mettre en œuvre les politiques et pour fournir les services publics et sociaux de manière plus efficace.
8. Après avoir signé et ratifié l'Accord de Paris sur le climat, le Gouvernement s'est fixé comme objectif de réduire de 35 % les émissions de gaz à effet de serre du pays, en tant que contribution déterminée au niveau national aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques. La réalisation de cet objectif s'inscrit dans la stratégie nationale de gestion des risques climatiques et d'adaptation aux changements climatiques.
9. Les améliorations du développement humain national ont bénéficié aux femmes et aux filles. La valeur de l'indice de développement de genre, qui mesure les écarts

¹ Comité national de statistique de la République d'Azerbaïdjan.

² Estimation de la Banque mondiale.

³ Comité national de statistique de la République d'Azerbaïdjan.

entre les genres en matière de développement humain, s'est améliorée en 2019 en Azerbaïdjan⁴. Toutefois, des progrès plus rapides sont encore nécessaires dans des domaines clés de l'égalité des genres, notamment l'amélioration de la santé maternelle et infantile, la réduction des inégalités salariales entre femmes et hommes et l'augmentation de la représentation politique des femmes.

10. L'Azerbaïdjan est en mesure d'accomplir des progrès considérables aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Le Gouvernement a donné la priorité à 17 objectifs, 88 cibles et 119 indicateurs, compte tenu du contexte national⁵. L'examen national volontaire de 2019 a permis de recenser les difficultés qui affectent la rapidité de la mise en œuvre des objectifs en Azerbaïdjan et qui doivent être surmontées.

11. Bien que la stratégie de développement du Gouvernement, intitulée « Azerbaïdjan 2020 : vision d'avenir », se conclut à la fin de l'année 2020, les feuilles de route stratégiques sur l'économie nationale et les perspectives à long terme y afférentes demeurent pertinentes jusqu'en 2025. Une nouvelle stratégie de développement est actuellement mise sur pied en collaboration avec le PNUD, lequel aide le Gouvernement à la formuler et à la mettre en œuvre.

12. Le PNUD s'est engagé à accélérer les transformations structurelles et numériques pour un développement résilient, durable et inclusif grâce à des solutions innovantes, dont les effets pourront profiter à la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable. L'évaluation indépendante du programme de pays menée en 2019 a révélé que le bureau de pays avait promu et piloté des innovations, en particulier dans les domaines de l'efficacité énergétique et de l'environnement, en vue de rendre les solutions technologiques et entrepreneuriales pertinentes dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

13. Le laboratoire d'accélération du PNUD travaillera avec des partenaires nationaux pour tester de nouvelles solutions qui peuvent être déployées à grande échelle, aider à moderniser les programmes et projets en cours, favoriser la transformation numérique et améliorer la qualité de vie. À titre d'exemple, on peut citer le programme de travail indépendant du PNUD en faveur des personnes handicapées, dont la formule peut être élargie en vue de soutenir d'autres groupes vulnérables⁶.

14. Le PNUD s'emploiera à établir des partenariats avec le Gouvernement, les institutions financières internationales, le secteur privé et la société civile pour favoriser la mise en œuvre du Programme 2030 et mobiliser des fonds aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Il poursuivra son partenariat de longue date avec le Gouvernement, qui est le plus gros contributeur à son programme. Le bureau national collaborera étroitement avec les donateurs existants, tels que l'Union européenne et l'Agence des États-Unis pour le développement international, et les fonds verticaux, comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat (FVC). Il diversifiera également ses sources de financement en s'associant à de nouveaux donateurs.

15. Le PNUD dialoguera avec les organisations de la société civile pour renforcer les capacités des groupes vulnérables et accroître la participation des populations locales. Il renforcera également son engagement avec le secteur privé pour aider les

⁴ <http://hdr.undp.org/en/content/gender-development-index-gdi>.

⁵ Deuxième examen national volontaire de la République d'Azerbaïdjan.

⁶ <https://www.az.undp.org/content/azerbaijan/en/home/projects/creating-inclusive-and-decent-jobs-for-socially-vulnerable-group.html>.

microentreprises et les petites et moyennes entreprises à mettre en œuvre la Promesse climatique et à financer les objectifs de développement durable.

16. Le partenariat du PNUD avec les institutions nationales, combiné à une réponse rapide aux besoins, un système d'approvisionnement efficace et la promotion des activités des organisations de la société civile, en fait un partenaire de développement efficace à l'appui des principales priorités nationales.

17. L'évaluation indépendante du programme de pays a conclu que l'appui du PNUD en faveur du développement continue d'être très pertinent en Azerbaïdjan. L'un des principaux enseignements tirés de l'évaluation est que, dans les pays à revenu intermédiaire supérieur comme l'Azerbaïdjan, la valeur ajoutée du PNUD prend de plus en plus la forme d'un leadership de réflexion novateur qui repose sur son expérience internationale, sur sa capacité à promouvoir des approches intégrées et sur sa capacité à réunir différentes parties prenantes.

18. La théorie du changement qui sous-tend le programme national est que la croissance inclusive et durable réduira les vulnérabilités, renforcera la résilience du pays et profitera en particulier aux plus défavorisés. Le Gouvernement fait face à des difficultés de développement de plus en plus complexes et interdépendantes qui ne peuvent être résolues avec des solutions simples et requièrent donc une plus grande collaboration entre les secteurs et les partenaires.

19. Par conséquent, le PNUD propose des approches coordonnées, intégrées, impliquant l'intégralité des pouvoirs publics et multisectorielles qui visent à faciliter la mise en place de réformes à l'échelle du système. Grâce à sa réputation de partenaire neutre et impartial et à son rôle d'intégrateur, il peut s'appuyer sur des plateformes pour encourager le dialogue entre les différentes parties prenantes, y compris les plus marginalisées, et renforcer son rôle fédérateur et normatif aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, compte tenu du contexte national.

20. Le PNUD facilitera la mise en place de réformes systémiques aux fins des transformations structurelles, le but étant d'appuyer l'action du Gouvernement qui cherche en priorité à diversifier l'économie en développant le secteur non pétrolier. Il travaillera avec le Gouvernement, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, et les organisations de la société civile en partenariat avec d'autres parties prenantes nationales et internationales pour soutenir une croissance durable, inclusive et verte, pour moderniser la gouvernance et les institutions en vue d'améliorer la fourniture des services publics et sociaux, et pour relever les défis posés par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement.

21. En s'appuyant sur des données ventilées par genre pour rendre compte des résultats obtenus, le PNUD tiendra compte de l'égalité des genres dans tous ses domaines d'activité en Azerbaïdjan. Pour aider le Gouvernement à atteindre ses objectifs en matière d'action climatique, il facilitera la transition du pays vers une économie circulaire plus verte, résiliente face aux risques climatiques, efficace sur le plan énergétique et basée sur une gestion durable des ressources naturelles. Grâce à la généralisation de la gouvernance numérique, les institutions publiques seront renforcées aux niveaux national et local et seront en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques permettant de fournir de meilleurs services publics et sociaux. Un engagement accru de la société civile et du secteur privé dans les processus décisionnels publics sera également encouragé.

22. Le PNUD a contribué de manière significative à la sensibilisation du public aux objectifs de développement durable et à l'intégration de ces objectifs dans les politiques nationales, comme l'illustre le premier forum régional sur les objectifs de développement durable pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants,

organisé avec le Gouvernement. Il a fortement appuyé la décision du Président de créer le Conseil national de coordination pour le développement durable. Le Conseil a été chargé de définir des priorités nationales et de suivre les avancées du pays dans le cadre du Programme 2030. Le PNUD a aidé le Gouvernement à mener deux examens nationaux volontaires sur la mise en œuvre du Programme 2030 et à les présenter au forum politique de haut niveau sur le développement durable en 2017 et 2019.

23. Le PNUD continuera de soutenir le Conseil national de coordination, notamment en l'aidant à conduire de nouveaux examens nationaux volontaires et en promouvant les objectifs de développement durable. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau du coordonnateur résident sur le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, le PNUD mettra l'accent sur l'intégration afin d'appuyer la mise en place et le fonctionnement d'un cadre de financement national intégré global et participatif. Le Gouvernement utilisera ce cadre pour renforcer la coordination du financement nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable dans le pays, en coopération avec les parties prenantes et les partenaires. Le PNUD reconnaît qu'il importe de diversifier les sources de financement du développement en créant de nouveaux mécanismes et en attirant des investisseurs potentiels.

24. Le PNUD aidera le système des Nations Unies en Azerbaïdjan à jouer un rôle stratégique pour renforcer le dialogue sur les politiques publiques entre les pouvoirs publics, les institutions financières internationales et le secteur privé. Il continuera de veiller à ce que le programme de pays contribue à l'échange des connaissances régionales/mondiales au moyen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, le but étant de diffuser l'expertise du pays ainsi que ses pratiques dans les domaines pertinents. L'expérience du Service azerbaïdjanais d'évaluation et de l'Agence nationale pour une sécurité sociale durable et opérationnelle peut être utile à d'autres pays à revenu intermédiaire qui cherchent à moderniser la prestation des services gouvernementaux. Le PNUD s'associera en outre à l'Union européenne pour mener des interventions impliquant plusieurs pays du Partenariat oriental dans divers domaines, tels que les changements climatiques, le développement local et la transformation des conflits.

25. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025) vise à réduire les inégalités sociales et économiques en contribuant à un développement inclusif et durable à l'appui du Programme 2030⁷. Le PNUD contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable dans le pays en appliquant une approche intégrée aux piliers stratégiques du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il contribuera aussi à l'obtention collective de résultats en mettant l'accent sur une programmation conjointe et une coopération interinstitutions au sein du système des Nations Unies dans le pays.

26. Le PNUD travaillera en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies dans divers domaines stratégiques, tels que l'élaboration de nouvelles stratégies nationales et la promotion des objectifs de développement durable, compte tenu du contexte national. Il cherchera aussi à mettre en place des programmes conjoints avec les organismes des Nations Unies dans plusieurs domaines, notamment s'agissant du cadre de financement national intégré ainsi que des femmes et du handicap avec le FNUAP, de l'autonomisation économique des femmes avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), des services de base pour les personnes handicapées avec le Fonds des Nations Unies

⁷ Projet de plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2020.

pour l'enfance (UNICEF), ainsi que des interventions liées à l'emploi avec l'Organisation internationale du Travail (OIT).

27. En collaboration avec le Gouvernement, le PNUD assurera le leadership technique au sein de l'équipe de pays des Nations Unies pour la mise en œuvre du plan de relèvement socio-économique en riposte à la COVID-19 ainsi que l'élaboration d'un tableau de bord pour suivre l'avancée du relèvement.

II. Priorités du programme et partenariats

28. Le programme de pays est fondé sur le plan stratégique du PNUD pour 2018-2021, lui-même basé sur le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et sur son objectif de ne pas faire de laissés-pour-compte. Malgré l'amélioration considérable du niveau de vie dans le pays ces dernières années, nombre de femmes, de jeunes, d'enfants, de personnes handicapées, de personnes âgées, de réfugiés, de populations déplacées, de travailleurs du secteur informel, de travailleurs migrants et de populations rurales restent vulnérables. En collaboration avec le Gouvernement et d'autres partenaires, le programme du PNUD vise à réduire les vulnérabilités en soutenant la diversification économique, la croissance inclusive et le développement durable en accord avec les objectifs de développement durable.

Mettre en place une croissance inclusive qui réduit les vulnérabilités et renforce la résilience

29. La croissance inclusive est un moteur essentiel de réduction des vulnérabilités et de renforcement de la résilience, en particulier pour les pauvres et les plus défavorisés, dont beaucoup vivent dans les zones rurales. Pour réduire les vulnérabilités, le Gouvernement s'est attaché en priorité à augmenter les activités génératrices de revenus et à renforcer le développement du capital humain. Le PNUD mettra donc l'accent sur des solutions multisectorielles et intégrées fournissant les compétences nécessaires, l'enseignement technique, la formation professionnelle et l'accès à des emplois décents, des moyens de subsistance durables et des opportunités commerciales dans le secteur non pétrolier. En s'appuyant sur l'évaluation du PNUD concernant la situation socio-économique en Azerbaïdjan compte tenu de la COVID-19, une assistance sera fournie au Gouvernement pour renforcer l'emploi et la protection sociale des personnes les plus touchées par la pandémie.

30. Puisque les jeunes représentent un quart de la population azerbaïdjanaise, le PNUD continuera de promouvoir la participation des jeunes en tant que capital humain productif. En partenariat avec les acteurs du marché du travail, il exploitera les synergies en s'appuyant sur son approche de plateforme intégrée pour stimuler l'emploi des jeunes, leur esprit d'entreprise et le développement de leurs compétences au moyen de projets d'emploi des jeunes.

31. Le PNUD jouera un rôle actif dans la facilitation d'une croissance inclusive en développant ses centres de ressources pour les femmes à travers le pays, en s'appuyant sur son partenariat avec le Comité national pour la famille, les femmes et les enfants et le Ministère du travail et de la protection sociale, et en travaillant avec ONU-Femmes et la Direction suisse du développement et de la coopération. Les mesures de renforcement des plateformes pour les jeunes, de la protection sociale, de l'éducation inclusive et des programmes d'arts traditionnels contribueront à réduire les vulnérabilités. En coopérant avec le secteur privé et les institutions financières comme moteurs de croissance, les microentreprises, les petites et moyennes entreprises et les entreprises sociales pourront aller de l'avant grâce aux technologies numériques et aux technologies à haut rendement énergétique.

32. On s'attaquera aux inégalités entre les genres en renforçant la capacité nationale de lutte contre la violence fondée sur le genre, en soutenant les initiatives entrepreneuriales et la formation professionnelle des femmes rurales, en donnant aux femmes les moyens d'être plus actives dans la prise de décision publique et en mettant l'accent sur la numérisation des ressources et des services aux fins d'une meilleure participation des femmes à la vie économique, éducative et publique. Une action systémique sera menée pour promouvoir l'égalité des genres tant au niveau de la formulation que de la mise en œuvre des politiques. En partenariat avec la société civile, le PNUD défendra les droits des femmes et d'autres groupes défavorisés. En outre, la réadaptation professionnelle des personnes handicapées sera modernisée et le public sera mieux sensibilisé aux droits des intéressés.

33. Le tourisme, les technologies de l'information et l'agro-industrie sont des secteurs non pétroliers qui revêtent une importance primordiale aux fins de la diversification économique et de la création d'emplois. Le PNUD consolidera son partenariat avec l'Agence nationale du tourisme, notamment en renforçant les capacités du Collège de tourisme de Mingachevir, afin de développer davantage le tourisme durable. L'emploi et l'esprit d'entreprise au niveau local dans le secteur du tourisme seront renforcés par l'écotourisme, la production artisanale, la participation accrue des femmes dans les start-ups touristiques, le renforcement des capacités du secteur touristique et la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement verte pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises spécialisées dans le tourisme rural.

Renforcer les institutions pour la fourniture de services publics et sociaux d qualité

34. Grâce à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et à une mise en œuvre rentable des politiques, à la fois au niveau national et local, le PNUD fournira un leadership éclairé sur la bonne gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles, le but étant d'améliorer la fourniture de services du secteur public. La base de données sera renforcée pour une prise de décision efficace et l'intégration horizontale et verticale des institutions nationales et infranationales sera encouragée, afin de faciliter une planification et une réactivité adaptées aux crises.

35. Faisant fond sur sa culture de l'innovation et son soutien à la gouvernance électronique, le PNUD collaborera avec le Gouvernement pour rendre la fourniture des services du secteur public plus accessible, plus abordable et plus inclusive grâce à la numérisation, en particulier pour les personnes vulnérables, tel que cela a été démontré par le passé dans le cadre de la collaboration sur l'automatisation du paiement des prestations de protection sociale. Dans ce contexte, il appuiera les efforts menés par le Gouvernement en vue d'assurer la transformation numérique du pays en contribuant à la modernisation des infrastructures des TIC et au renforcement des communications et des services électroniques.

36. Le PNUD contribuera au développement des compétences numériques et à la mise en place d'un environnement propice à l'innovation numérique en appuyant la feuille de route des villes intelligentes, le forum de gouvernance d'Internet pour les jeunes et la mise en place d'une stratégie numérique nationale. En s'appuyant sur les relations existantes avec le Ministère de l'éducation et l'Agence nationale pour l'enseignement technique, et en partenariat avec l'Union européenne, le PNUD renforcera son appui à la réforme du système d'enseignement technique et de formation professionnelle. Des mesures innovantes seront testées, comme l'apprentissage sur le lieu de travail, de nouveaux programmes de cours pour les compétences futures et la mise en place de la numérisation et de la formation en ligne. Enfin, les capacités des prestataires du domaine de l'enseignement technique et de la

formation professionnelle seront renforcées et les infrastructures et équipements des prestataires sélectionnés seront modernisés.

37. Dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles pour soutenir les réformes de santé, la capacité du système national d'approvisionnement en soins de santé sera renforcée afin d'améliorer le rapport coût-efficacité de l'achat de médicaments essentiels pour le traitement de la tuberculose et du VIH en Azerbaïdjan. Le PNUD s'emploiera également à soutenir les passations de marchés de santé publique et les solutions de santé numérique pour faire face à la COVID-19 et à d'autres pandémies.

38. En collaboration avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes, le PNUD s'efforcera de renforcer la capacité nationale de prévention des conflits et de maintien de la paix. À cette fin, il s'agira notamment de fournir des conseils stratégiques et de nouer un dialogue, de veiller à l'intégration des cadres normatifs des Nations Unies dans les plans d'action nationaux, de renforcer les compétences et les activités de défense des droits, ainsi que de venir en aide aux personnes déplacées à l'intérieur du pays pour qu'elles puissent jouir de leurs droits et de solutions durables. Le PNUD aidera à établir un nouveau centre de ressources pour les femmes au service des populations touchées par les conflits. Il poursuivra son partenariat de longue date avec l'Agence nationale azerbaïdjanaise de lutte contre les mines.

39. Les capacités des organisations de la société civile à traiter les questions de développement seront renforcées. Conformément à son rôle d'intégrateur, le PNUD plaidera pour la participation de la société civile, y compris les organisations représentant les jeunes, les femmes et les personnes handicapées, afin de créer des écosystèmes favorables à l'entrepreneuriat social et à l'innovation.

Protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques

40. Le PNUD assurera la promotion de la protection de l'environnement et luttera contre les changements climatiques afin de réduire la vulnérabilité de la population, en particulier dans les zones rurales, et de renforcer la résilience aux catastrophes naturelles. Une vision de la croissance verte est nécessaire en vue d'atténuer les risques environnementaux, d'accroître la productivité agricole et de répondre efficacement aux changements climatiques.

41. En collaboration avec le Gouvernement, le secteur privé et la société civile, le PNUD œuvrera à la prise en compte des considérations relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et les cadres de planification nationaux. Le Gouvernement sera accompagné dans le renforcement de sa contribution déterminée au niveau national en intégrant l'atténuation des changements climatiques mondiaux par le biais de la Promesse climatique du PNUD. Les capacités du pays en matière de suivi des émissions de gaz à effet de serre seront renforcées et le système national de mesure, de communication d'informations et de vérification sera amélioré.

42. Le PNUD aidera le Gouvernement à rédiger les principaux rapports et plans sur les changements climatiques, notamment le rapport sur les communications nationales du pays concernant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, son plan national d'adaptation aux changements climatiques et une nouvelle feuille de route sur les changements climatiques conforme à la législation de l'Union européenne. Un soutien sera apporté à la Commission nationale sur les changements climatiques, présidée par le Vice-Premier Ministre, qui a été remise sur pied.

43. Le PNUD s'entretiendra avec le Gouvernement au sujet de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, de l'efficience

énergétique et de la transition vers des technologies à faible émission de carbone. Les activités menées à cette fin seront axées sur les populations rurales et sur les populations les plus touchées par les conséquences des changements climatiques et les pénuries d'eau.

44. L'agriculture verte sera soutenue par la promotion de méthodes d'irrigation économes en eau, l'augmentation de la production des cultures locales grâce à une meilleure biodiversité et l'appui aux pratiques agricoles durables.

45. Les femmes rurales, l'un des groupes les plus défavorisés du pays, seront les principales bénéficiaires des actions du PNUD sur les changements climatiques, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Travailler avec le secteur privé permettra aux femmes d'acquérir davantage d'autonomie sur le plan économique. L'accès aux technologies sera renforcé et un soutien sera apporté aux modèles d'entreprise dans le domaine de l'énergie verte, ainsi qu'à l'agriculture respectueuse de l'environnement.

46. Des partenariats seront mis en place avec les secteurs public, privé et à but non lucratif et des services de renforcement des capacités et de conseil seront proposés pour soutenir les transitions énergétiques, comme la stratégie à long terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En collaboration avec le Gouvernement, le FEM, le FVC, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et d'autres partenaires, le PNUD s'attaquera aux problèmes d'efficacité énergétique en supprimant les entraves au marché de la rénovation des bâtiments et en augmentant la production d'énergie renouvelable. L'efficacité énergétique des bâtiments fera l'objet d'un suivi et des normes écologiques seront appliquées dans la planification et la conception des nouvelles constructions, en particulier pour les bâtiments publics et les logements sociaux.

47. Avec ses maigres ressources en eau douce et sa situation sur la côte de la mer Caspienne, l'Azerbaïdjan est très vulnérable aux changements climatiques et aux pénuries d'eau. Pour remédier à cette vulnérabilité, le PNUD appuiera les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer la gestion de l'eau. Comme le pays est sujet aux inondations et aux sécheresses induites par les changements climatiques, le PNUD aidera les autorités régionales, nationales et locales à atténuer les effets des changements climatiques et à renforcer la résilience aux catastrophes naturelles, conformément aux obligations du pays au titre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

III. Administration du programme et gestion des risques

48. L'élaboration du programme de pays a été étroitement liée à la formulation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, établi dans le cadre d'un processus inclusif et participatif s'inspirant de l'analyse commune de pays menée par les Nations Unies. Un atelier de définition des priorités stratégiques a été organisé en janvier 2020, au cours duquel les priorités nationales ont été définies avec les Nations Unies, les homologues gouvernementaux et les principales parties prenantes. Le PNUD a également consulté tous les organismes gouvernementaux concernés lors de l'élaboration du programme de pays.

49. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Les

responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

50. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme afin d'être en mesure de répondre à un cas de force majeure. Les définitions et les classifications des coûts afférents au programme et aux activités liées à l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés. La responsabilité conjointe de l'appropriation du programme incombera au Cabinet des ministres et au PNUD. En tant que membre du Groupe directeur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le PNUD continuera de superviser activement les plans de travail et les cadres de suivi communs afin de contribuer à une approche cohérente au sein du système des Nations Unies.

51. Les activités, programmes et projets du système des Nations Unies dans les districts et régions de la République d'Azerbaïdjan continueront d'être établis et exécutés par les entités des Nations Unies dans le pays en concertation avec les homologues concernés dans le Gouvernement azerbaïdjanais, dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de la République d'Azerbaïdjan à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

52. Le rôle du secteur privé et des institutions de financement dans divers domaines, tels que la transformation économique, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et le financement des start-ups, continuera d'être mis en avant, en ciblant particulièrement les jeunes, les femmes, les petits exploitants agricoles et les petits entrepreneurs au niveau local. Les partenariats avec le Gouvernement seront encore renforcés compte tenu du co-financement croissant du programme du PNUD par les autorités.

53. Afin de permettre une augmentation importante (64 %) de la valeur du programme par rapport au programme de pays précédent, le PNUD renforcera sa capacité programmatique et opérationnelle, notamment, si nécessaire, en recrutant du personnel supplémentaire à des postes clés. Le programme repose sur le principe selon lequel le Gouvernement poursuivra ses réformes politiques en vue de moderniser le pays et de fournir des investissements qui transforment l'économie et favorisent l'inclusion.

54. Les risques pour le programme proviennent de l'incertitude en matière de financement externe, compte tenu des revenus intermédiaires de l'Azerbaïdjan, de l'aversion au risque du secteur bancaire qui freine l'introduction de mécanismes de financement innovants visant à soutenir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, ainsi que de la baisse des prix de l'énergie. Si le niveau de vie baisse en raison de crises sanitaires, économiques et/ou sécuritaires susceptibles de survenir de façon simultanée, le PNUD devra atténuer les risques par une reprogrammation et une meilleure mobilisation des ressources.

55. Le PNUD appliquera une approche par portefeuille pour proposer des programmes globaux liés aux priorités de développement et élargir la base des donateurs et des partenaires pour mobiliser des ressources aux fins de la réalisation des programmes, compte tenu du risque de diminution du financement. Pour mieux gérer ces risques, il s'appuiera sur des normes sociales et environnementales et des mécanismes de responsabilité en établissant des dispositifs d'alerte précoce, un mécanisme renforcé de réponse des parties prenantes, ainsi que des mécanismes d'examen de la conformité et de réclamation.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

56. Le PNUD encouragera l'application du principe de responsabilité et l'obligation de rendre des comptes tout au long du cycle de gestion du programme, en veillant à ce que le cadre de suivi et d'évaluation du programme de pays soit conforme à celui du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le cadre de résultats et de ressources du programme est entièrement conforme au cadre intégré de résultats et de ressources du plan stratégique du PNUD. Le PNUD travaillera avec le Cabinet des ministres, en tant qu'institution gouvernementale de coordination, et avec les partenaires et les bénéficiaires pour évaluer l'avancée de la mise en œuvre, favoriser l'apprentissage et assurer une prise de décision en temps utile.

57. Pour suivre la contribution du programme au changement et renforcer l'apprentissage au sein de l'organisation, le PNUD renforcera sa capacité interne de collecte, d'analyse et d'utilisation de données ventilées par genre et par âge. Il sera tenu compte des résultats de l'évaluation dans le processus décisionnel afin d'adapter les programmes en cours et de concevoir de nouveaux projets pour parvenir à des résultats stratégiques définis. Le programme complétera les outils traditionnels par des outils innovants, tels que des méthodes d'évaluation mixte à plusieurs niveaux, la production participative, les micro-discours, la communication d'informations en temps réel et la participation de la société civile, le but étant de renforcer la collecte et l'analyse des données. Pour améliorer la qualité des évaluations décentralisées et accroître l'utilisation des résultats des évaluations à des fins d'apprentissage et d'adaptation, le PNUD mettra en place un mécanisme d'assurance trimestriel.

58. Le PNUD continuera de s'appuyer sur les évaluations pour éclairer ses décisions et ses approches en matière de programmation. Il coopérera avec les organismes des Nations Unies et ses homologues gouvernementaux pour renforcer les capacités statistiques et analytiques nationales en matière de suivi et de communication d'informations concernant la réalisation des objectifs de développement durable. Le marqueur de genre du PNUD servira à suivre les dépenses et à améliorer la planification et la prise de décision, le PNUD ayant pour objectif d'investir au moins 15 % de son budget dans des interventions visant à obtenir des résultats en matière d'égalité des genres.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Azerbaïdjan (2021-2025)

Les bases de référence et les objectifs de la matrice de résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable seront convenus par les organismes des Nations Unies, les homologues gouvernementaux et les autres parties prenantes.

Le Conseil national de coordination pour le développement durable est un partenaire de coordination.

Priorité ou objectif du pays : Mettre en place une croissance inclusive qui réduit les vulnérabilités et renforce la résilience

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : Les personnes les plus laissées pour compte participent à une économie diversifiée et innovante qui englobe une transformation du marché du travail orientée vers l'avenir et l'accès à un travail décent, et en bénéficient

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs P (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariats</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Indicateur (9.3.1) : Proportion des petites industries dans la valeur ajoutée totale de l'industrie.</p> <p>Niveau de référence : 0,8 %</p> <p>Objectif : La part des petites et moyennes entreprises dans le PIB est de 35 %, et de 40 % dans l'emploi</p>	<p>Comité national de statistique ; chaque année</p>	<p>Produit 1.1 : Les groupes vulnérables, en particulier les pauvres, les femmes et les personnes handicapées, sont habilités à obtenir un accès universel aux actifs financiers et non financiers afin de renforcer les capacités de production et de bénéficier de moyens de subsistance et d'emplois durables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Ministère du travail et de la protection sociale – Comité national pour la famille, les femmes et les enfants – Ministère de l'économie – Conseil national de coordination pour le développement durable 	<p>Ressources ordinaires : 567 000</p> <p>Autres ressources : 21 257 103</p>
<p>Indicateur : Nombre de microentreprises, de petites et moyennes entreprises et d'entreprises sociales menant leurs activités dans des communautés à faibles revenus.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Objectif : au moins 500</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Ministère du travail et de la protection sociale, 	<p>Indicateur 1.1.1 : Nombre de personnes vulnérables, notamment les personnes handicapées, qui reçoivent un soutien adapté pour l'activation et la réinsertion sociale et professionnelle en vue d'un emploi indépendant ou d'un emploi sur le marché du travail formel dans les régions</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Objectif : au moins 700 (425 femmes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Ministère de l'agriculture – Ministère de la jeunesse et des sports – Agence nationale du tourisme – Agence nationale pour l'enseignement technique – Agence nationale pour le service public et les innovations sociales – Comité national de statistique – Union européenne – USAID 	
<p>Indicateur : Nombre (ventilé) de personnes disposant des connaissances et des ressources adéquates pour créer des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.</p> <p>Niveau de référence : 285 femmes</p> <p>Objectif : 425 femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Comité national pour la famille, les femmes et les enfants, rapport du PNUD ; chaque année 	<p>Source des données ; fréquence : Ministère du travail et de la protection sociale, rapport du PNUD ; chaque année (les objectifs sont révisés à la suite de la COVID-19).</p> <p>Indicateur 1.1.2 : Nombre de jeunes femmes et de jeunes hommes qui acquièrent des compétences et accèdent à un emploi décent dans les 12 mois suivant leur formation dans les régions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni – Organisations de la société civile – Secteur privé 	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs P (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Indicateur (8.6.1) : Proportion de personnes en âge de travailler qui ne suivent pas d'études, d'emploi ou de formation.</p> <p>Niveau de référence : 23 % (2017)</p> <p>Objectif : 15 %</p>	<p>– Ministère du travail et de la protection sociale</p>	<p>Niveau de référence : 0</p> <p>Objectif : 202 employés (dont 112 femmes)</p> <p>Source des données ; fréquence : Rapport du PNUD ; chaque année.</p>	<p>Principaux partenaires ou cadres de partenariats</p>	<p>Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des États-Unis)</p>
		<p>Produit 1.2 : Groupes vulnérables habilités à bénéficier de compétences et de ressources pour atteindre la résilience financière par la création de microentreprises, de petites et moyennes entreprises et d'entreprises sociales.</p>		
		<p>Indicateur 1.2.1 : Nombre de microentreprises, de petites et moyennes entreprises et d'entreprises sociales menant leurs activités dans des communautés à faibles revenus.</p>		
		<p>Niveau de référence : 0</p> <p>Objectif : au moins 500 (150 entreprises dirigées par des femmes)</p>		
		<p>Source des données ; fréquence : Ministère du travail et de la protection sociale, rapport du PNUD ; chaque année.</p>		
		<p>Produit 1.3 : Une chaîne d'approvisionnement verte pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises spécialisées dans le tourisme rural et l'écotourisme a été mise en place.</p>		
		<p>Indicateur 1.3.1 : Nombre de gérants de microentreprises et de petites et moyennes entreprises régionales et locales devenus membres de la structure des associations régionales de tourisme/partenariats public-privé.</p>		
		<p>Niveau de référence : 0</p> <p>Objectif : 120</p> <p>Source des données ; fréquence : Agence nationale du tourisme, rapport du PNUD ; chaque année.</p>		
		<p>Produit 1.4 : Création de possibilités d'acquérir des capacités, notamment des compétences</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs P (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des États-Unis)
tournées vers l'avenir et utiles sur le marché du travail, ainsi qu'une aide à la recherche d'un emploi après l'obtention d'un diplôme.				
Indicateur 1.4.1 : Nombre de personnes inscrites à des cours flexibles de courte durée dans des centres de formation professionnelle et employées ensuite dans les régions.				
Niveau de référence : 0				
Objectif : 2 000 inscrits (dont 1 000 employés)				
Source des données ; fréquence : Agence nationale pour l'enseignement technique, rapport du PNUD ; chaque année.				
Produit 1.5 : Élaboration de solutions et de mécanismes fondés sur la nature et appui à ces solutions et mécanismes en vue d'améliorer la résilience des populations rurales.				
Indicateur 1.5.1 : Nombre de ménages (et nombre de femmes) directement impliqués dans l'exploitation durable des cultures locales dans les zones rurales.				
Niveau de référence : 8 (dont 1 ménage dirigé par une femme)				
Objectif : 54 (dont 17 ménages dirigés par des femmes)				
Source des données ; fréquence : Ministère de l'agriculture, rapport du PNUD ; chaque année.				
Priorité ou objectif du pays : Renforcer les institutions pour la fourniture de services publics et sociaux de qualité				
Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : Les personnes les plus laissées pour compte bénéficient de capacités nationales et de structures de gouvernance renforcées en matière de protection sociale et de services publics et sociaux de qualité, conformément aux engagements internationaux de l'Azerbaïdjan				
Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable				
Indicateur : Nombre de centres d'enseignement technique et de formation professionnelle modernisés qui dispensent un enseignement de qualité à ceux qui cherchent à acquérir des	Agence nationale pour l'enseignement technique ; chaque année	Produit 2.1 : Renforcer la capacité institutionnelle à élaborer et à mettre en œuvre efficacement des programmes de gouvernance, la fourniture de services publics et des services visant à réduire la fracture numérique et à promouvoir la cohésion sociale.	Administration présidentielle de l'Azerbaïdjan Agence nationale pour l'assurance maladie obligatoire	Ressources ordinaires : 250 000 Autres ressources : 49 592 503

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs P (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres de partenariats

Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des États-Unis)

compétences pertinentes, notamment techniques et professionnelles, le but étant de favoriser le marché de l'emploi, l'obtention d'emplois décents et l'esprit d'entreprise.

Niveau de référence : 0

Objectif : 5

Indicateur : Nombre d'organisations de la société civile qui bénéficient d'une formation au renforcement des capacités en matière de participation à l'élaboration des politiques publiques, au développement local et au renforcement de la confiance.

Niveau de référence : 0

Objectif : 25

Rapport du PNUD ; chaque année

Indicateur 2.1.1 : Nombre de solutions numériques innovantes mises en œuvre pour améliorer les services publics axés sur la demande.

Niveau de référence : 0

Objectif : 5

Source des données ; fréquence : Ministère des transports, de la communication et des hautes technologies, Comité nationale des douanes, rapport du PNUD ; chaque année.

Produit 2.2 : Modernisation des centres d'enseignement technique pour répondre à la croissance du marché du travail et aux besoins sociaux.

Indicateur 2.2.1 : Nombre de partenariats public-privé établis pour moderniser les centres d'enseignement technique et de formation professionnelle, ainsi que pour promouvoir des mesures de renforcement des capacités tant pour l'enseignement technique et la formation professionnelle que pour les acteurs du secteur privé.

Niveau de référence : 0

Objectif : 10

Source des données ; fréquence : Agence nationale pour l'enseignement technique, rapport du PNUD ; chaque année.

Produit 2.3 : Renforcer le système national d'approvisionnement en soins de santé et améliorer le traitement des patients qui vivent avec la tuberculose ou le VIH/sida.

Indicateur 2.3.1 : Nombre de types de médicaments essentiels achetés.

Niveau de référence : 0

Objectif : 22 types de médicaments pour la tuberculose ; 25 types de médicaments pour les personnes vivant avec le VIH

Ministère du travail et de la protection sociale

Comité national pour la famille, les femmes et les enfants

Ministère de l'économie

Conseil national de coordination pour le développement durable

Ministère de la jeunesse et des sports

Ministère de l'éducation

Ministère de la santé

Ministère des transports, de la communication et des hautes technologies

Agence nationale pour le service public et les innovations sociales

Comité national de statistique

Agence nationale pour l'enseignement technique

Agence nationale pour l'action contre les mines

Comité national des douanes

Institut de recherche scientifique sur les maladies pulmonaires

Fonds de développement du Qatar

German Cooperation

Union européenne

Organisations de la société civile

Centre d'analyse des relations internationales

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs P (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Source des données ; fréquence : Ministère de la santé, Agence nationale pour l'assurance maladie obligatoire, Administration des départements médicaux régionaux, rapport du PNUD ; chaque année.</p> <p>Produit 2.4 : Renforcement de la participation civique, et en particulier des femmes militantes, au moyen d'organisations de la société civile, afin de promouvoir l'inclusion, l'application du principe de responsabilité et les approches innovantes pour répondre aux nouveaux besoins du public.</p> <p>Indicateur 2.4.1 : Nombre d'initiatives ciblées visant à promouvoir un dialogue inclusif et à soutenir les populations touchées par les conflits.</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Objectif : 4</p> <p>Source des données ; fréquence : Rapport du PNUD ; chaque année.</p> <p>Produit 2.5 : Renforcer les mécanismes locaux de lutte contre la violence fondée sur le genre et la violence domestique, afin de renforcer la résilience des populations grâce à l'autonomisation économique des femmes, à une confiance accrue dans les institutions de l'État et à un changement général de comportement.</p> <p>Indicateur 2.5.1 : Nombre de régions ayant renforcé la capacité des mécanismes locaux à fournir des services de base pour proposer des services essentiels aux victimes de violence fondée sur le genre et de violence domestique.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Objectif : 10 régions</p> <p>Source des données ; fréquence : Rapport du PNUD, chaque année.</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs P (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des États-Unis)
Priorité ou objectif du pays : Protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques				
Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : La population, y compris les laissés-pour-compte, bénéficie de stratégies climatiques et de politiques de protection de l'environnement qui garantissent la gestion durable des ressources naturelles, la protection des moyens de subsistance et le renforcement de la résilience				
Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : Renforcer la résilience aux chocs et aux crises				
Indicateur (13.2.1) : Élaboration d'une communication sur l'établissement ou la mise en œuvre d'une politique, d'une stratégie ou d'un plan intégré(e) qui accroît la capacité d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et favorise la résilience au climat et le développement de faibles émissions de gaz à effet de serre d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire (y compris un plan national d'adaptation, une contribution déterminée au niveau national, une communication nationale, un rapport d'étape biennal ou autre).	Ministère de l'écologie et des ressources naturelles ; chaque année	Produit 3.1 : Intégration de mesures de lutte contre les changements climatiques dans les politiques, stratégies et cadres de planification nationaux. Indicateur 3.1.1 : Nombre de plans et/ou stratégies nationaux et infranationaux qui intègrent les principes des changements climatiques définis. Niveau de référence : 0 Objectif : 1 Source des données ; fréquence : Ministère de l'écologie et des ressources naturelles, Comité national de statistique, rapport du PNUD ; chaque année	Ministère de l'écologie et des ressources naturelles Ministère de l'agriculture Ministère de l'énergie Ministère de l'économie Ministère des finances Ministère des situations d'urgence Conseil national de coordination pour le développement durable Académie des sciences Compagnie pétrolière publique de la République d'Azerbaïdjan Commission nationale sur les changements climatiques Confédération nationale des employeurs Confédération des syndicats d'Azerbaïdjan Fonds pour l'environnement mondial Fonds spécial pour les changements climatiques Fonds pour l'adaptation du Fonds vert pour le climat Autorités exécutives locales Conseil consultatif de la jeunesse des Nations Unies Pouvoir exécutif de la ville de Bakou Agence nationale pour la construction de logements Agence nationale pour les sources d'énergie alternatives et renouvelables	Ressources ordinaires : 250 000 Autres ressources : 18 104 967
Niveau de référence : 0 Objectif : 1		Produit 3.2 : Assurer la conservation et la gestion durable des terres importantes pour la biodiversité et la sécurité alimentaire. Indicateur 3.2.1 : Nombre d'hectares compatibles avec les plans régionaux intégrés d'aménagement du territoire. Niveau de référence : 0 Objectif : au moins 300 000 ha Source des données ; fréquence : Ministère de l'agriculture, Comité national de statistique, rapport du PNUD ; chaque année		
Indicateur : Surface couverte (en mètres carrés) par le système d'information sur la gestion de l'énergie. Niveau de référence : 0 Objectif : 1 000 000 m ²	Ministère de l'énergie ; chaque année			
Indicateur : Nombre d'applications de solutions d'économie d'énergie qui intègrent le principe visant à ne pas faire de laissés-pour-compte. Niveau de référence : 0 Objectif : 10	Ministère de l'écologie et des ressources naturelles, Ministère de l'énergie, rapport du PNUD ; chaque année	Produit 3.3 : Solutions innovantes élaborées pour promouvoir l'efficacité énergétique aux niveaux national et infranational. Indicateur 3.3.1 : Nombre de municipalités disposant d'un système amélioré d'information sur la gestion de l'énergie et de logements sociaux écologiques.		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs P (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Indicateur (7.b.1) : Proportion des populations vulnérables à la dégradation des terres qui ont été couvertes par des politiques d'adaptation.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Objectif : 2</p>	<p>Ministère de l'agriculture, chaque année</p>	<p>Niveau de référence : 0</p> <p>Objectif : 15</p> <p>Source des données ; fréquence : Ministère de l'énergie, rapport du PNUD ; chaque année.</p> <p>Produit 3.4 : Cadre national de financement intégré : structure coordonnée établie avec le Gouvernement, les partenaires de développement et le secteur privé pour rendre opérationnelles les futures politiques conformes aux objectifs de développement durable, y compris la Stratégie verte.</p> <p>Indicateur 3.4.1 : Nombre de structures coordonnées par le cadre national de financement intégré mises en place pour promouvoir la croissance verte.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Objectif : 1</p> <p>Source des données ; fréquence : Ministère de l'économie, rapport du PNUD ; chaque année.</p>	<p>Union européenne</p> <p>Fonds de développement du Qatar</p> <p>German Cooperation</p> <p>Secteur privé</p> <p>Organisations de la société civile</p>	